

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 24 JUN 2024**

DATE DE CONVOCATION

18-06-2024

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

18-06-2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 28

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2024-06-24 - N°36

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Madame Nathalie DENECE, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Françoise BEAUGUET, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marilyne NGANTCHUE épouse DEM’S LUKA, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Sébastien DIAZ, Madame Marie-France DUCROQUET

Absents représentés :

M. DUBERGER	donne pouvoir à	Mme MARINHO
Mme FONTENEAU	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	Mme PIN
M. VIALANEIX	donne pouvoir à	Monsieur le Maire
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	M. DIAZ

Absent non représenté :

Monsieur Pascal BEL ANGE

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

**OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE
CONVENTION D’AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL AVEC LA POSTE**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE
CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL AVEC LA POSTE**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU la loi du 2 juillet 1990 faisant obligation à la poste de maintenir un réseau minimum de points de contact ;

VU la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n°99-533 du 25 juin 1999 et 2000-321 du 12 avril 2000 autorisant la mise en communs de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur les territoires ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 13 juin 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de maintenir le local GAB, et le guichet automatique de banque DAB ;

CONSIDERANT que l'indemnité compensatrice trimestrielle versée par la Poste permettra la prise en charge financière afférente aux lieux, objets de l'immeuble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

APPROUVE la convention d'occupation du domaine public communal, entre la ville de Saintry-sur-Seine et la Poste

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'autorisation d'occupation du domaine public avec la poste jointe en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 24 juin 2024

Le Maire,

Patrick RAUSCHER



REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2024 ^{page 2}

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219105772-20240624-2024_06_24_